

**Date de convocation : 29 août 2024**



**MAIRIE DE BOISSERON  
HERAULT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux septembre à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 12**

**Étaient présents**, M. FATACCIOLI Loïc, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. TALTAVULL Emmanuel, Mme MAZURE Daniele, Mme MAYEN Claudine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

**Procuration :**

Xavier JOSEPH (Jean REVERSAT), M. MARTINEZ Lionel (Mme GOLENDORF Yolande),

**Absents excusés :** Mme NADAL Karine, Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme BLANCHARD Sandrine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Objet : Groupement de commandes pour la réalisation d'opérations de fauchage des fossés et des accotements - Constitution**

**Rapporteur : M Reversat, 2<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur Reversat expose au conseil que, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, et dans un souci d'économies d'échelle, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et certaines communes membres peuvent constituer des groupements de commandes.

Au vu des besoins exprimés et des compétences respectives de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et de ses communes membres, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation d'opérations de fauchage des fossés et des accotements par une épareuse sur les saisons printanières et automnales.

La convention constitutive du groupement définit, d'une part, les modalités de création de ce dernier et, d'autre part, le rôle de chaque membre du groupement dans le cadre de la passation et de l'exécution des accords-cadres/marchés.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo soit désignée en qualité de coordonnateur du groupement.

Il est proposé au conseil municipal que le groupement de commandes soit doté d'une Commission d'Appel d'Offres propre, présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordinateur. Pour la commune, le conseil municipal élit un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la C.A.O.

Pour rappel, seuls les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune peuvent être membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Il pourra être procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement au scrutin public (vote à main levée), si le conseil le décide à l'unanimité.

Les candidatures seront enregistrées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Maire a proposé au conseil et le conseil a délibéré à l'unanimité pour :

D'une part,

- APPROUVER la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour la réalisation des opérations de fauchage des fossés et des accotements pour une durée de 8 ans à compter de la notification de la convention à l'ensemble des membres,
- APPROUVER que le président de la CAO du groupement soit le président de la CAO de Lunel Agglo
- APPROUVER la convention constitutive du groupement, annexée à la présent note,
- AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces s'y rattachant

D'autre part,

- PROCEDER aux opérations de vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement pour la réalisation d'opérations de fauchage des fossés et des accotements par scrutin public,
- PROCEDER à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement (REVERSAT Jean en tant que membre titulaire, FOURNIER Luc en tant que membre suppléant)

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes  
Pour extrait conforme

**Le Maire, Loïc FATACCIOLI**

**Secrétaire de séance, Bernard Bridier**

